

Projet de renouvellement urbain à Sannois : signature de la convention pluriannuelle

Mercredi 28 juin 2023, Philippe Court, préfet du Val d'Oise et délégué territorial de l'ANRU, Yannick Boëdec, président de la communauté d'agglomération Val Parisis, Bernard Jamet, maire de Sannois, les bailleurs et les partenaires, signaient la convention pluriannuelle du projet de renouvellement urbain Bas des Aulnaies - Carreaux Fleuris à Sannois.



Dès le début de l'élaboration du contrat de ville en 2014, le besoin de transformer le quartier en faveur d'une meilleure qualité de vie des habitants, au sens large, a été fixé comme objectif prioritaire.

Rendre le quartier plus attractif et agréable à tous et pour tous passait par sa transformation profonde. Cette ambition s'est traduite par une intervention au travers du dispositif NPNRU (Nouveau Programme Nationale de Renouvellement Urbain). Cet outil, au service du territoire, des élus, des partenaires et surtout des habitants a vocation à améliorer le cadre de vie au sens large (mixité sociale, attractivité résidentielle, sécurité, qualité de vie...).

Ainsi, une phase d'élaboration et de définition des objectifs pour le quartier a été lancée lors de la signature du protocole de préfiguration en octobre 2016. Cette phase a permis de se donner les moyens de proposer un projet de qualité et aboutit aujourd'hui à la signature de la convention NPNRU du quartier Bas des Aulnaies Carreaux Fleuris à Sannois.



Implication et rôle de l'agglomération

Partie intégrante des axes et orientations du projet de territoire Val Parisis, en faveur d'un territoire sûr et solidaire, l'agglomération aux côtés de l'Etat, a appuyé et accompagné, depuis l'origine du projet, la commune et les partenaires associés. Placée en tant que porteur de projet, elle reste garante de la bonne exécution de la convention qui lie tous les partenaires qui se sont engagés à changer l'image de ce quartier et le quotidien de ses habitants.

Ce changement déjà amorcé prend différentes formes :

- l'extension et la construction d'un équipement scolaire portée par la commune de Sannois,
- la réhabilitation des logements du bailleur Logirep.
- Prochainement, les résidentialisations Logirep et Erigère suivront. S'ajoutera un programme d'accession à la propriété porté par Erigère, le tout sera évidemment accompagné d'une intervention sur l'aménagement des espaces publics portés par la commune...
- D'autres opérations de diversification de l'habitat participeront à la mixité sociale du quartier portées par Foncière logement et LogiH.

Dans ce cadre afin de s'assurer du bon déroulement du projet, de la bonne articulation des opérations entre elles et de limiter les éventuelles nuisances liées à la transformation du quartier, l'agglomération s'est dotée d'une mission d'ordonnancement, pilotage, coordination urbaine, co-financée par la Caisse des Dépôts et Consignations.

Infos pratiques

Ce projet est le fruit d'un partenariat resserré entre tous les acteurs notamment des cofinanceurs :

- ANRU
- Action logement
- Région Ile-de-France (dispositif CRDU Convention Régionale de Développement Urbain)
- Département du Val d'Oise
- Caisse des Dépôts et Consignations
- CAF
- Commune de Sannois
- Bailleurs
- Communauté d'agglomération Val Parisis